



Récidive gros excès de vitesse

Par Nanoufan fan

Bonsoir j'aimerais savoir si je suis considéré comme récidiviste pour excès de vitesse car je me suis fait arrêter aujourd'hui (09/05/2021) pour un excès de 90km/h et que cela m'ai déjà arrivé mais il y'a presque 5ans puisque ça m'ai arrivé en août. Et comme beaucoup de site internet parle de récidive mais que sur 3 ans j'aurais aimé avoir un peu plus d'explications. Merci pour vos réponses.

Par Suisse1291

Bonjour,

La réponse est NON.

En effet, le grand excès de vitesse précédent s'étant déroulé il y a + de 3 ans, étant une infraction contraventionnelle et non un délit, il n'y a pas récidive légale. Cependant, il n'est pas impossible que, dans l'esprit des juges, la condamnation précédente ne vous ayant pas servi de leçon, leurs sanctions risquent d'être plus sévères.

Par contre, vous n'échapperez pas au retrait des 6 points de cette infraction. Vérifiez qu'il vous reste au moins 7 points sur votre permis pour éviter l'invalidation de celui-ci après le retrait des 6 points.